

SEANCE DU 13/11/2023
DATE DE CONVOCATION : 07/11/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Jean-François PLAIN

PROCURATION(S) : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Christophe LERAY, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY, Nicolas ELLEOUET à Nathalie BERTHO

ABSENT(S) : Patricia PERSAIS (excusée), Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent KERIVEL

Finances 2023.11.008
BUDGET MSP – DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame BERTHO, Adjointe aux Finances, expose que, concernant le budget Maison de santé et notamment le prêt à taux variable (montant 250 000 € sur 5 ans – fin : 04/2027), au vu du contexte de hausse du taux d'intérêt d'emprunt, il y a lieu de prendre une décision modificative pour prévoir les crédits suffisants à l'article 66111 – Intérêts d'emprunts ; Il manque 1 147,39 € par rapport aux prévisions budgétaires 2023.

Pour information, le taux d'intérêt de l'échéance du 05/10/2023 s'élève à 4,3470 %.

Section de fonctionnement / DEPENSES

Ajouts de crédits

art 66111	chapitre 66	Dotations aux amortissements	+ 1 150 €
			+ 1 150 €

Diminutions de crédits

art 615228	chapitre 011	Entretien et réparations autres bâtiments	- 1 150 €
			- 1 150 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget Maison de santé 2023, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,

Laurent Kerivel


Certifié exécutoire
Mis en ligne le 16/11/2023
Le Maire Norbert Saulnier

